

Loi santé au travail et passeport prévention : Les intérêts du e-learning & multimodal pour les formations des salariés

STOPORISK - contact@stoporisk.fr

Julien GUILLON

06 62 89 68 08 -

julien.guillon@stoporisk.fr

QUI SOMMES-NOUS ?



STOPORISK est la filiale formation de la société MATECIR DEFIBRIL, leader Français de la distribution de DAE, défibrillateurs automatisés externes et services associés (maintenance). La société est certifiée **ISO 9001 et 13485** et **NF-S99-170**



Spécialiste de la Santé & Sécurité au Travail, Stoporisk est habilitée par l'INRS et agréée qualité selon la nouvelle norme QUALIOPi.

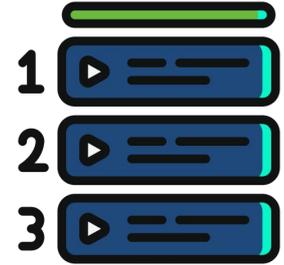


La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :

ACTIONS DE FORMATIONS

Nous accompagnons nos clients dans **l'anticipation**, **la gestion et la maîtrise de leurs risques professionnels**.

SOMMAIRE



- **Le passeport prévention intégré au renforcement de la loi santé 2021-1018**
- **Le parallèle avec les obligations de formations déjà en vigueur**
- **Les intérêts du e-learning et du multimodal pour répondre à ces obligations**

Le passeport prévention intégré au renforcement de la loi santé 2021-1018



Pourquoi cette loi ?

Malgré une légère baisse les chiffres de sinistralité AT/MP restent alarmants



539 833 AT
en 2020
soit 1478
par jour !



50%
liés à la
manutention
manuelle



40 219
Maladie
Professionnelles



+37%
Maladies
relevant des RPS



65,3 millions
de journées non
travaillées dues à des
AT/MP

soit **281 858** emplois
à temps plein



9,5 milliards
de dépenses de
prestations sociales
nettes du risque
AT/MP

Objectif de la loi :

Renforcer le cadre réglementaire pour promouvoir une culture, des processus et des structures orientés vers la prévention des risques professionnels

Le passeport prévention intégré au renforcement de la loi santé 2021-1018



Le contenu de la loi santé 2021-1018 : entrée en vigueur le 31 mars 2022

- L'apparition des Services de Prévention et de Santé au Travail (SPST)
- Le renforcement des actions autour de l'Évaluation des Risques Professionnels (EvRP) et de la tenu du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)
- Formation des membres du CSE et salariés compétents
- Lutte contre la désinsertion professionnelle
- Modification du dossier médical
- Prise en compte du harcèlement sexuel
- **Déploiement du passeport prévention** : la formation est une composante essentielle de l'action de prévention par la diffusion des bonnes mesures préventives



[Télécharger la loi santé 2021-1018](#)

Le passeport prévention intégré au renforcement de la loi santé 2021-1018



De quoi s'agit-il ?

« Art. L. 4141-5. – **L'employeur renseigne dans un passeport de prévention** les attestations, certificats et diplômes obtenus par le travailleur dans le cadre des formations relatives à la santé et à la sécurité au travail dispensées à son initiative ...»

Chaque fois qu'une formation sera réalisée en matière de Santé & Sécurité au Travail, l'organisme de formation délivrera un diplôme, un certificat ou une attestation, selon la nature de la formation, qui sera intégré au passeport prévention du salarié.

Les formations déjà obligatoires liées au poste de travail du salarié seront à intégrer également.

Il entre en vigueur au 31 Mars 2022 pour s'appliquer au plus tard le 1er Octobre 2022



Le passeport prévention intégré au renforcement de la loi santé 2021-1018



Les Objectifs ?



- Au delà de participer à la baisse de la sinistralité, le passeport prévention a pour finalité de constater que chaque salarié a bien les compétences suffisantes pour l'exécution sans risque de son travail
- Permettre à un salarié de justifier d'une demande de formation auprès de son employeur.
- Eviter la redondance des formations et ne financer que les formations pertinentes.
- Le passeport prévention est le volet S&ST du passeport d'orientation, de formation et de compétences

Le passeport prévention intégré au renforcement de la loi santé 2021-1018



Les modalités et contenu ?

Le passeport prévention est rempli par l'employeur, par les organismes de formation et par le salarié à l'issue de chaque formation. Un demandeur d'emploi bénéficiera également de l'outil à présenter à un futur employeur.

2 parties intégrées au passeport prévention :

1. Les formations en S&ST générales à toutes activités (incendie, RPS, secourisme, prévention ...)
2. Les formations en S&ST spécifiques au secteur (habilitation électrique, gestes & postures, travail en hauteur...)

Les décrets à venir avant le 01 Octobre 2022, préciseront le format, qui devrait être numérique, et le remplissage par l'employeur via une plateforme commune accessible par le salarié via son CPF.

Les points de vigilance :

La loi santé 2021-1018 transforme les obligations de résultats de l'employeur en **obligation de moyens renforcés**. Celui-ci devra prouver que tous les moyens ont été mis en oeuvre pour éviter un AT/MP.

En cas d'AT, un salarié dont le passeport prévention serait vierge pourrait apporter la preuve que son employeur n'a pas rempli ses obligations.

Il reste à définir (décrets à venir) la sanction encourue par l'employeur ne renseignant pas le passeport prévention.

Le parallèle avec les obligations de formations déjà en vigueur



Les obligations actuelles :

Obligations de résultats vers **obligations de moyens renforcés**

[Article L4121 -1 du code du travail](#): Obligation pour l'employeur de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs

Ces mesures comprennent :

- Des actions de prévention des risques professionnels ;
- **Des actions d'information et de formation** ;
- La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

Obligations spécifiques :

Incendie, Gestes & Postures, Secours, habilitations électriques

Le Passeport prévention vient renforcer ces obligations déjà existantes et oblige l'entreprise à développer les compétences de 100 % du personnel.

Les intérêts du e-learning et du multimodal pour répondre à ces obligations



Conscient qu'il s'agit d'une difficulté d'organisation et d'une dépense non négligeable pour l'entreprise, STOPORISK a créé une plateforme de formations e-learning entièrement dédiée à la S&ST dont le tarif moyen d'une licence accessible pendant 1 an est de 30 € : www.elearning.stoporisk.fr

E-LEARNING SEUL

Le format moderne, ludique, dynamique, écologique ... pour **former et informer le personnel aux risques généraux et spécifiques** ne nécessitant pas une pratique pour tous.

La modalité idéale pour **former un grand nombre** de personnes et **répondre aux exigences réglementaires.**

Accessible pendant 1 an

Adaptée pour :

- Equipier de 1ere intervention incendie,
- Secourisme, travail sur écran,
- Gestes & postures ...
- Habilitation électrique - H0B0

+ Pratique =

MULTIMODAL

L'avenir de la formation professionnelle !

Modalité parfaite pour répondre en totalité à la réglementation, présentant des nombreux avantages de cette modalité : moins cher, plus facile à organiser, plus court ...

Allier e-learning accessible pendant 1 an et pratique en présentiel

Adaptée pour :

- Equipier de 1ere intervention incendie,
- Secourisme,
- Travail sur écran,
- Gestes & postures ...

Les intérêts du e-learning et du multimodal pour répondre à ces obligations



- ❖ **Mise à disposition** de formations facilitées
- ❖ **Organisation** de formation **simplifiée**
- ❖ **Temps** de présence **réduit** - En moyenne 50%
- ❖ **Accès** aux compétences pendant **1 an** minimum
- ❖ Une **page personnalisée** à l'image de l'entreprise
- ❖ Un **apprentissage** théorique **dynamique**, interactif et ludique
- ❖ Le respect de la **réglementation facilité**
- ❖ Remise d'**attestations de formations** nominatives intégrées au passeport prévention
- ❖ **Suivi des progressions** et résultats des stagiaires
- ❖ **Coûts diminués**

Notre proposition



Bénéficiez de licences “test” sur notre plateforme de formation e-learning grâce à notre offre :

1. Equipier de 1ere intervention incendie
2. Devenir secouriste - les gestes qui sauvent
3. Agent en Prévention & Secours
4. Habilitation électrique H0B0
5. Préserver sa santé lors du travail sur écran
6. Gestes & Postures
7. Prévention des Risques PsychoSociaux
8. Utilisation d'un défibrillateur

Vous recevrez par email, un lien et un code d'accès

**Merci pour votre attention !
A très bientôt !**

Pour nous contacter :

www.stoporisk.fr

www.elearning.stoporisk.fr

contact@stoporisk.fr

Pour me contacter :

Julien GUILLON

06 62 89 68 08

julien.guillon@stoporisk.fr

Pour contacter :

Antoine ERARD

06 01 64 36 80

antoine.erard@stoporisk.fr

STOP**RISK**

Votre partenaire en Santé & Sécurité au Travail